



PROGRAMME DE SESSION

Prévention du risque chimique



PUBLIC

Préventeurs



DURÉE

Une journée,
soit 7 heures d'enseignement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable d'évaluer ou de mettre à jour la démarche d'évaluation du risque chimique
- Acquérir des méthodes et outils efficaces et fiables pour prévenir les risques liés aux agents chimiques
- Savoir lire et interpréter les pictogrammes, étiquettes et fiches de données de sécurité
- Mettre en place une stratégie de prévention efficace et adaptée au niveau de risque rencontré, calquée sur les principes généraux de prévention
- Saisir l'intérêt des notices de poste, être capable de les adapter aux situations et aux personnes concernées
- Organiser les contrôles techniques annuels (VLEP)
- Savoir interpréter les rapports de l'organisme accrédité
- Déterminer les actions à mettre en œuvre à la lecture d'un rapport de contrôle de VLEP
- Déterminer et engager les actions de formation du personnel exposé

CONTENU DE LA FORMATION

- **Notions de base**
 - État des lieux
 - Objectifs d'une démarche de prévention du risque chimique et CMR (risques cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)
 - Terminologie (ACD et CMR, selon règlement CLP et selon code du travail)
 - Les risques liés aux agents chimiques et CMR
- **Evaluer le risque chimique**
 - Visites ateliers et postes de travail
 - Inventaire
 - Pictogrammes
 - Etiquettes
 - FDS
 - Identifier et caractériser les expositions (volume utilisé, fréquence, durée, conditions d'exposition, postures...)
- **Déterminer les actions**
 - Les 9 principes généraux de prévention et leurs possibles applications au risque chimique
 - Substitution, organisation et méthodes de travail, captage à la source, ventilation et assainissement (MPC)
 - EPI (APR, filtres, tenues, gants...), règles d'hygiène et contrôle des accès
 - Information et formation des travailleurs



PROGRAMME DE SESSION

Prévention du risque chimique

▪ Contrôler l'efficacité des actions menées et leur pérennité

- Contrôles ,audits...
- Contrôle de l'exposition
- Les VLEP et les modalités de contrôle (contrôle technique, simple mesurage...)
- Bio-métrie
- Recherche de polluants sur les surfaces

RÉFÉRENTIEL

- Code du Travail – Partie prévention du risque chimique
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR).
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003, relatif à la prévention du risque chimique.
- Recommandations INRS

MODALITES DE LA FORMATION



PÉDAGOGIE

Formation en distanciel
Exposé sur diaporama, remise d'un support de formation



ORGANISATION

L'enseignement est réalisé en continu. Des exercices sont réalisés en cours de formation



HORAIRES

Les différentes séquences de stage se déroulent de 8h45 à 17h00.
Une pause est effectuée par demi-journée.

ATTESTATION DE FORMATION

Le stagiaire signe l'attestation de présence à la formation. Celle-ci est validée par le formateur.
Une attestation de formation nominative est délivrée suite à la formation.



FORMATEUR

Formateurs Amaxteo.



COÛT

1500 € HT forfaitaire.



CONDITIONS DE RÉGLEMENT

Chèque ou virement à l'inscription.